

## Intervention de Jean Dionis du Séjour, Président du groupe UDI.

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

L'examen de l'ordre du jour appelle notre délibération quant à l'approbation du compte administratif 2015 de la Région Poitou-Charentes.

Compte tenu des informations dont nous disposons tous déjà sur les dysfonctionnements qui ont caractérisé la gestion du Conseil Régional de Poitou-Charentes depuis 2011, chacun d'entre nous mesure la gravité de ce débat. Aucun citoyen de nos 3 régions ne comprendrait qu'en possession des informations dont nous disposons, ce débat soit bâclé dans nos instances, et que nous transférions avec un peu de lâcheté nos responsabilités de contrôle à la seule chambre régionale des comptes.

La situation qui nous est transmise est en soi très dégradée. En un an, l'épargne brute de la Région s'est brutalement détériorée. Elle passe de 52.7M€ au CA 2014 à 31.5M€ au CA 2015. Le taux d'épargne brute tombe à 5.8% au CA 2015 contre 9.9% au CA 2014. En même temps, compte tenu du remboursement du capital de la dette (35 M€), et des emprunts mobilisés à hauteur de 109M€, la Région Poitou-Charentes s'est donc endettée à hauteur de 78M€ en 2015. L'encours de la dette au 31 décembre 2015 se chiffre à 457.6M€ contre 379.6M€ au CA 2014. En un an, la dette de Poitou-Charentes a donc augmenté de 20%. Cependant, en intégrant l'encours de contrats de crédits-bails conclus pour l'acquisition des rames TER (soit 182.3M€ de capital restant dû en 2015), le stock réel de la dette de Poitou-Charentes s'élève à 640M€ fin 2015. La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) atteint 14.6 ans au CA 2015 et 20.4 ans en incluant les contrats de crédits-bails. Soit des niveaux largement supérieurs au seuil d'alerte communément admis.

La situation que vous nous présentez est donc, en elle-même, très gravement détériorée et révélatrice d'une gestion très dangereuse pour la Région Poitou-Charentes. Mais il y a plus grave. Bien plus grave. En effet, en ce qui concerne Poitou-Charentes, la principale question porte sur la sincérité des comptes. En effet, le CA 2015 affiche un résultat net excédentaire de 50.296M€, obtenus par la différence entre les titres de recettes et les mandats de dépenses remis au cours de l'exercice 2015. Or, ce résultat ne comptabilise pas une partie importante des engagements financiers actés par l'ex Région Poitou-Charentes, évalués à 197M€ dans le budget primitif 2016 de la nouvelle Région. Dont 128M€ au titre des retards de paiements, dépenses engagées mais non rattachées à l'exercice, et 69M€ au titre d'une inscription insuffisante de crédits au BP. Lors de la commission des Finances du jeudi 23 juin, le Président de la Commission des Finances Olivier Chartier, Virginie Calmels et moi-même, avons posé le problème du retraitement du compte administratif pour prendre en compte ces chiffres. La commission des Finances était bien confuse mais le débat de qualité qui s'en est suivi avec votre Directeur Général des Services, Monsieur Fauroux, nous a permis d'y voir plus clair sur ce point capital de notre instruction :

- 1) La procédure de rattachement des charges est obligatoire pour toutes les collectivités locales, sauf les communes et EPCI à fiscalité propre de moins de 3500 habitants. Cette obligation concerne également les Régions, en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M71. Ce mécanisme comptable, qui concerne les dépenses de fonctionnement, a pour but d'assurer le principe d'indépendance des exercices. Il oblige à intégrer dans le résultat de fonctionnement toutes les charges qui s'y rapportent. Ainsi, à la clôture de l'exercice, les dépenses de fonctionnement régulièrement engagées mais non mandatées, et correspondant à un service fait avant le 31 décembre, doivent être rattachées à l'exercice. En l'occurrence, les 128M€ de retard de paiement, dans la norme et l'esprit de la M71, doivent être rattachés à l'exercice 2015. Si tel est le cas, lorsqu'on retrace les chiffres dans cet esprit, on aboutit à un résultat net déficitaire de 78M€, c'est-à-dire un déficit de plus de 14%, lorsqu'on le rapporte aux RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement). Etant entendu que ce chiffre doit être considéré comme provisoire, dans l'attente des conclusions de la CRC sur la réalité des comptes. Or, le CGCT, dans son article L1612-4, prévoit que lorsque l'arrêté des comptes fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des recettes et des dépenses, un déficit égal ou supérieur à 5%, la CRC, saisie par le représentant de l'Etat, propose les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire dans le délai d'un mois à compter de cette saisine.

Monsieur le Président, au nom du groupe UDI, je vous demande de saisir la CRC de la réalité des chiffres après retraitement et rattachement de la Région Poitou-Charentes pour l'exercice 2015.

- 2) Vous m'avez fait parvenir, par l'intermédiaire de votre DGS, et je vous en remercie, une circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques, faisant dérogation à cette obligation de rattachement, dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions, puisqu'il y avait de fait disparition de la personnalité morale de l'ancienne Région, objet du rattachement. Je vous donne donc acte de la conformité des comptes présentés ce matin, avec le cadre administratif posé par la DGFIP. Il n'en reste pas moins que la réalité financière de l'exercice 2015, est une Région Poitou-Charentes en déficit de 78M€, et de fait en cessation de paiement.
- 3) Nous avons pu aussi échanger sur les 69M€ de sous-budgétisation. Pour l'essentiel, nous avons pu recomposer un écart entre le BP 2015 et le CA 2015 de 62.8M€, qui montre la pratique abusive de décisions modificatives utilisée par le CR Poitou-Charentes. Nous sommes donc bien en face d'un système budgétaire insincère. Le BP a été sous-évalué pour pouvoir être présenté de manière acceptable à l'assemblée plénière. Parallèlement, la Région Poitou-Charentes a continué à fonctionner sur le même train de vie. N'ayant pas les inscriptions budgétaires pour cela, elle a organisé un système à double détente : premièrement, le recours abusif à la pratique des décisions modificatives, à hauteur de plus d'un mois et demi du total des dépenses de fonctionnement ; deuxièmement, l'organisation d'un système de retard de paiements, à

un niveau exorbitant de plus de 3 mois de dépenses de fonctionnement. Le but de ce système organisé de retard de paiements étant de transférer sur la nouvelle Région les dépenses effectuées sans autorisation budgétaire de l'assemblée plénière. Nous sortons de cette analyse avec la conviction que ni le budget primitif 2015 de Poitou-Charentes, ni le compte administratif du même exercice n'ont été établis et exécutés avec sincérité.

Il revient maintenant à la CRC de le prouver, mais il était important pour nous, opposition du Conseil Régional, de dire nos convictions après le travail d'instruction que nous avons fait. En cohérence avec ces convictions, le groupe UDI, mais aussi je pense l'ensemble des groupes non majoritaires, va voter contre le CA 2015 Poitou-Charentes. Ce n'est pas notre pratique habituelle, à nous, centristes, quelles que soient nos oppositions politiques au niveau des choix budgétaires. Nous avons pour tradition de saluer la sincérité des comptes qui nous sont présentés en nous abstenant. C'est d'ailleurs ce que nous ferons lors de la présentation des comptes du Limousin et de l'Aquitaine. Et c'est bien parce que nous avons aujourd'hui acquis la conviction qu'il y a des problèmes graves de sincérité sur les comptes Poitou-Charentes que nous voterons contre.

Je me permets enfin de m'adresser aux collègues de la majorité du Conseil Régional. Vous vous apprêtez à voter ce compte administratif, et j'ai dit tout à l'heure qu'il était conforme aux instructions que vous aviez reçues de la DGFIP. Reste que vous devez vous situer, en conscience, et personnellement, sur le problème de la sincérité de ces comptes, et que l'analyse qu'on peut en faire dès aujourd'hui, sans attendre l'examen de la CRC, montre de graves manquements à cette sincérité. Je vous appelle donc, sur cette affaire, qui est grave et qui ne fait que commencer, à un vote libre et en conscience.